



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

*Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques*

*Affaire suivie par Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine*

DECISION MUNICIPALE N° 2025/057/A.J.

Publié Le 06 MAI 2025

DECISION

Le **Maire de TOULON** soussigné, Madame Josée MASSI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du 3 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, ayant notamment délégué au Maire en exercice le pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu l'arrêté n° 23/AR/55 du 3 Mai 2023 portant délégation de signature à Madame Geneviève LEVY quant aux décisions,

Considérant que la Ville est propriétaire de parcelles situées à Toulon (83200), Chemin Belle Visto, acquises par acte notarié le 28 novembre 1972,

Considérant la demande de la société par action simplifiée (SAS) « Woof haven » sollicitant de la Ville de TOULON, la mise à disposition d'une partie de ces parcelles afin d'asseoir son activité liée au monde canin,

Considérant que ces biens, surplombés de lignes à haute tension, sont inoccupés depuis de nombreuses années et peuvent ainsi présenter un risque d'occupation illicite.

Considérant que la présence du Preneur et de son activité sur ces parcelles représente pour la Ville une réelle plus-value, il convenait de matérialiser la mise à disposition par un bail.

DECIDE

DE CONCLURE avec la société par action simplifiée (SAS) « Woof haven » dont le siège social est sis à TOULON (83100), 136 Avenue Benoît Malon, un bail civil portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'une partie de parcelles communales sise à TOULON (VAR), chemin de Belle Visto, cadastrées section DR numéro 0250, et section DP 0457, d'une surface totale d'environ 6000 m².

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée de 6 ans, à compter du 15 mai 2025, renouvelable une fois.

Le Preneur s'engage à réaliser, afin de pouvoir exercer son activité, un mur de clôture délimitant la parcelle mise à disposition. Un portail devra être installé à l'entrée des parcelles municipales, dont la Ville devra disposer d'une clé.

Une redevance d'un montant annuel de 5 000 € sera demandée au Preneur. Eu égard aux travaux que le Preneur devra réaliser sur la parcelle, le montant du loyer sera établi à la somme de 4 000€ les deux premières années.

Le Preneur prendra en charge tous les frais de fonctionnement liés à son occupation des lieux.

Le Preneur s'engage à prendre les compteurs à son nom.

Le Preneur supportera à ses frais et sous sa responsabilité :

- L'entretien et le remplacement au besoin, sous son entière responsabilité, de toute installation nécessaire à son activité, y compris du mur de clôture et du portail,
- L'entretien de l'entièreté de la parcelle dont son débroussaillage régulier.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE **05 MAI 2025**

Transmis au contrôle de Légalité le : **06 MAI 2025**

Publié le : **06 MAI 2025**


Pour le Maire de Toulon
Geneviève LEVY
Adjoint au Maire
Délégué aux Propriétés Foncières



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2025/057/A.J. - Conclusion et révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans - avec la société (SAS) " Woof haven " à TOULON (83100), 136 Avenue Benoît Malon, un bail civil portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'une partie de parcelles communales sise à TOULON (VAR), chemin de Belle Visto, cadastrées section DR numéro 0250, et section DP 0457, d'une surface totale d'environ 6000 m²

Date de transmission de l'acte : 06/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2025

Numéro de l'acte : 2025057AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250505-2025057AJ-AR

Date de décision : 05/05/2025

Acte transmis par : Stéphanie DUPONT ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations